



Intitulé du poste :

TECHNICIEN DE RIVIERE

Contexte de la mission

Le syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot 47 (smavlot47) est en charge de l'entretien des rivières (assistance technique et maîtrise d'ouvrage de travaux) sur son territoire syndical et anime un contrat de rivière sur le bassin versant du Lot aval (bassin du Lot 47 et têtes de bassins des affluents 24 et 82, 1 700 km²)

Degré d'autonomie :

Travail sous la direction technique du responsable de pôle et de l'animateur « eau et agriculture »
Et sous la responsabilité de la direction et de la présidence
Dans le respect du règlement intérieur

1. MISSIONS TECHNIQUES

Réalisation ou suivi d'études

Elaboration d'études et de programmes de travaux (études locales ou globales, programmations annuelles)

Suivi des prestataires extérieurs pour les études sous traitées

Suivi des études complémentaires ou des bureaux d'études spécialisés (topographie, maîtrise d'œuvre spécifique à une opération particulière)

Organisation et suivi technique des travaux en rivière

Elaboration des cahiers des clauses techniques particulières des travaux

Maîtrise d'œuvre et suivi de travaux en rivière

Relation avec les entreprises de travaux en rivière et les maitres d'œuvres externes

Assistance technique à l'entretien des rivières auprès des collectivités adhérentes

Conseil individualisé

Conseil technique aux riverains, particuliers et collectivités sur les questions liées aux cours d'eau

Appui réglementaire (aiguillage vers services compétents, assistance au montage de dossiers)

Travail de terrain

Etudes de terrain et relevés

Bucheronnage ponctuel pour accès au cours d'eau

2.SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES DOSSIERS RELATIFS AUX COURS D'EAU

Finances et marchés publics

Suivi financier de chaque commission géographique (dépenses, recettes, bilans, orientations budgétaires, subventions), travail concerté avec les élus « rivière »

Elaboration des délibérations en binôme avec le chef de pôle

Lancement et suivi des marchés publics liés aux opérations sur cours d'eau (études et travaux)

Réalisation des dossiers de consultation des entreprises (DCE)

Subventions

Dossiers de subventions pour les études et les travaux des commissions géographiques (montage, dépôt, suivi) ou syndicats de rivière en assistance technique (appui aux secrétaires des structures)

Dossiers réglementaires relatifs aux opérations sur les cours d'eau

Ecriture ou co - écriture des dossiers réglementaires avec le responsable de pôle (demandes de Déclaration d'Intérêt Général, dossiers loi sur l'eau), suivi des procédures (enquêtes publiques, instruction réglementaire)

Veille juridique

3. ANIMATION, COMMUNICATION

Animation, concertation

Organisation et animation des commissions géographiques et des territoires en assistance technique réunions techniques, travail partenarial (organismes financeurs, partenaires techniques et organismes d'état)

Concertation avec les riverains, réunions publiques

Communication :

Interne : informations des élus de la direction, du responsable de pôle, de l'équipe

Participation aux différentes réunions

Externe : diffusion de l'information auprès des riverains et usagers de l'eau à l'aide de supports multiples (guides, site internet, réunions...)

Actions d'animation et de sensibilisation sur le rôle de la rivière et de l'eau (grand public)

GLOBALEMENT : ACTIVITES CONCOURANT AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MISSION RIVIERE ET DU SMAVLOT

Représentation de la structure dans les événements extérieurs

Réalisation de semaines d'astreinte rivière et inondations

Les savoirs

Qualifications souhaitées :

Niveau bac+2 ou expérience équivalente dans le domaine de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques

Permis B

Qualifications autres :

Permis bateau

SST

Formation de base en tronçonnage

Les savoirs faire

Savoir rédiger et utiliser les logiciels mis à disposition par la collectivité

Savoir rendre compte

Savoir stimuler les partenaires

Etre capable de communiquer et d'informer les élus et autres bénéficiaires ou partenaires

Communiquer avec les institutionnels

Capacités d'organisation ;

Savoir animer des réunions et être force de proposition

Etre capable de communiquer et d'informer les élus et les riverains

Gérer des situations conflictuelles ou des conflits de propriétaires

Les savoirs être

Travailler en autonomie et avoir le sens des responsabilités

Esprit d'initiative et d'adaptation, de ténacité;

Etre force de proposition

Avoir l'esprit d'équipe

Faire preuve de diplomatie

Agir en bonne collaboration avec l'ensemble des salariés de la structure et les élus

Disponibilité, rigueur

Agir avec discernement, discrétion et bienveillance pour l'intérêt général

Agir pour le bien du territoire et pour la bonne marche de la structure